

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 5 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

27 février 2025

Étaient présents :

Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

07 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Procurations :

Mme Hélène AUBRY à M. André RIC, M. Éric BLONDEL à M. Dominique GALLIER, Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Paul GONCALVES, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic DESSAUX.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-005

SDE - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine de Rives-en-Seine

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal par délibération du 4 juin 2020 a décidé d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDE 76 pour l'achat d'énergie pour l'alimentation du patrimoine de Rives-en-Seine, cette adhésion a été renouvelé en 2023 et prendra fin en 2026.

Afin d'optimiser ses achats d'énergie pour son patrimoine il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune de Rives-en-Seine en approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes du SDE pour la période 2026-2029.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité,

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Rives-en-Seine d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De renouveler l'adhésion de la commune de Rives-en-Seine au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- D'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention,
- D'autoriser le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Rives-en-Seine et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Rives-en-Seine est partie prenante,
- De régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes,
- De l'autoriser à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- De donner mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

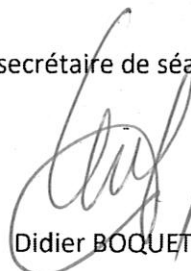
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bastien CORTON



Le secrétaire de séance,


Didier BOQUET